

N° 2025-023

**BUDGET PRINCIPAL – OUVERTURE DES
CREDITS D'INVESTISSEMENT 2025 PAR ANTICIPATION**

L'an deux mil vingt-cinq le 22 janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué le quinze janvier, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MARTINOD Marie, PAVIET Rose

MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, URBAIN Xavier, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mmes FAVRE Maryse, MAIRONI-GONTHIER Corine (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI), VILLIEN Michelle (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE)

MM. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI), BROCHE Richard (donne pouvoir à Mme Isabelle GIROD-GEDDA), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE)

Absents :

Mmes ASTIER Fabienne

MM. DUC Jacques, VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27

Présents : 18

Absents : 9

dont pouvoir : 5

Le président rappelle au Conseil Communautaire l'article L1612-1 du CGC :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »

Le Président précise qu'à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement

votées au budget N-1. Au regard des montants inscrits en section d'investissement (chapitres 20, 21 et 23) du budget primitif et des décisions modificatives de 2024, soit 3.000.114,00 €, la limite du quart des crédits à approuver par anticipation s'élève à 750.028,00 après arrondi.

La délibération prise par l'assemblée délibérante portant ouverture des crédits par anticipation au vote du budget 2024 doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitre, article budgétaire et fonction. Celles-ci sont détaillées ci-après.

Budget principal 2025 / Ouverture des crédits d'investissement par anticipation				
Chapitre	Article	Fonction	Opération	Montant 2025
PATRIMOINE				
Maison des arts				1 500
21	2 188	311	transition LED	1 500
Châlet / Services techniques				6 150
20	2 031	020	Audit énergétique chalet	3 650
21	2188	020	Armoire chauffée DAE	2 000
21	2188	020	transition led	500
Pole social				3 000
21	2188	420	transition LED	3 000
Base de loisirs				53 909
21	2152	325	Tranchée drainant (Carlin)	5 309
21	2128	325	Aménagement parking (EPODE)	48 600
Voie Verte				97 890
20	2031	325	AP/CP voie verte - études	67 890
21	2152	325	Travaux ruisseau des granges	30 000
Maison COVA				34 074
21	21318	020	Etude programmation + topo	34 074
Stade de la maladière				2 000
21	2188	322	Armoire DAE	2 000
Stade Rocca				2 000
21	2188	322	Armoire DAE	2 000
Salle de sports				8 500
21	2188	321	Armoire DAE	2 000
21	2188	321	transition LED (sous gradin)	1 500
21	2188	321	prise extérieure triphasé + mono + refaire tableau wc bar.	5 000
TOTAL CREDITS PATRIMOINE				209 023
OM				506 350
21	2182	7212	Camion collecte	363 229
23	2313	7212	Maitrise d'œuvre garage service collecte	143 121
Chalet				7 700
21	21838	020	Remplacement matériel informatique	5 700
21	2188	020	Matériel de téléphonie	2 000
TOTAL GENERAL				723 073

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0


Vu le code général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE l'ouverture des crédits d'investissement 2025 par anticipation.


FAIT ET DELIBERE LE 22 JANVIER 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX